



Ville de Thorigny sur Marne

Budget Primitif 2020

Présentation brève et synthétique

I -BUDGET VILLE

1-CONTEXTE ET PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2020

Comme la situation sanitaire impacte fort l'économie, le principe de précaution a été appliqué pour l'estimation des dépenses et des recettes.

Cependant, le budget a été élaboré sur la base des orientations suivantes :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité (identiques depuis 2009)
- Maintien de la capacité d'autofinancement
- Maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement en assurant un service public de qualité aux administrés
- Poursuite d'un programme de dépenses d'investissement répondant aux besoins des habitants :
 - La réhabilitation du patrimoine communal
 - La réalisation d'opérations spécifiques telles que la fin de la tranche 2 du Parc des sports tranche 2 et celle de la redynamisation du centre-ville (aménagement, circulation, stationnement et affectation des services publics locaux)
 - Les acquisitions foncières
 - Des dépenses liées à la politique de solidarité et de transition écologique (éclairage, épicerie solidaire...)

2- RESSOURCES ET CHARGES DU BUDGET PRIMITIF 2020

A- Section de Fonctionnement : 12 148 693,57€

1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont principalement constituées par :

- La fiscalité : Le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) est évalué à 5,94 M€. On notera cette année que suite à la réforme de la taxe d'habitation, son taux n'est plus voté par le Conseil Municipal.
- Les dotations : 2,7M€
Grace au franchissement du seuil des 10 000 habitants, les concours de l'Etat ont évolué de 8% mais la chute des subventions du Département et de la CAF fait reculer ce chapitre de 2,5%.
- Les produits des services : 1,1M€
Baisse du nombre des assistantes maternelles et du nombre des enfants accueillis.

2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales charges de fonctionnement sont :

- Les charges de personnel : 7,1M€
La progression de 1,44% par rapport au BP 2019 résulte non seulement des augmentations réglementaires (GVT, charges et cotisations) mais aussi de la reconduction de la masse salariale réalisée en 2019.

- Les charges à caractère général : 3M€
Cette année encore, il a été décidé de maintenir les travaux réalisés par les régies municipales (Bâtiments, Pôle Logistique et Espaces Verts) afin de garantir un service de qualité à la population. De plus, on note une augmentation des fluides, mais une réduction sur de nombreux postes.
- Les autres charges de gestion courante : 0, 3M€
Ce chapitre demeure stable depuis 2015.
- Les charges financières : 0,2M€
Ce résultat est lié à la fois à la baisse des taux et à la gestion active de la dette.
- Les dotations aux amortissements : 0,29M€
Source de financement pour la section d'investissement, leur montant varie chaque année.
- Le virement à la section d'investissement : 1,1M€
Il est constitué non seulement par la reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur (0,5M€ pour 2019) mais aussi par l'excédent de l'exercice en cours (2020 = 0,6M€).

B- Section d'investissement : 9 077 182,58€

1-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Parmi les recettes de l'exercice, on distingue :

- Taxe d'aménagement : 0,2M€
- FCTVA : 0,2M€
- Les dotations aux amortissements : 0, 3M€
- Subventions : 0,08M€
Il s'agit de la DETR concernant la 3^{ème} tranche de l'isolation du GS Pointes.
- Emprunt : 2,3M€
- Le virement de la section de fonctionnement : 1,1M€

2-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales opérations d'investissement concernent :

- Les acquisitions foncières : 0,76M€
- Le remboursement du capital des emprunts : 0,77M€
- Opérations spécifiques : 0,5M€ Parc des sports, réhabilitation du centre-ville
- Les travaux bâtiments : 0,63M€
- Les travaux de voirie : 0,3M€
- Les travaux bâtiments scolaires : 0,3M€
- Les travaux en régie (bâtiments, espaces verts, pôle logistique) : 0,18M€

- L'éclairage public : 0,1M€

NOTA BENE :

Le budget consolidé s'élève à 21 225 876,15€.

Il n'y a aucun crédit d'investissement pluriannuel inscrit au Budget Primitif 2020.

3- PRINCIPAUX INDICATEURS

- L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à financer les dépenses d'investissement. Elle s'élève à 714 681€ pour cette année.
- L'épargne nette, obtenue en déduisant les charges financières et les travaux en régie de l'épargne brute affiche un résultat de 343 731€.
- Capacité de désendettement : Indicateur de solvabilité qui mesure combien d'années sont nécessaires pour rembourser l'encours de la dette avec toutes les recettes de fonctionnement.

Ce ratio se révèle satisfaisant puisqu'il s'élève à 7 années, la moyenne se situant entre 8 et 11 ans.

- Taux d'imposition :

Ils sont identiques depuis 2009. La progression de produit fiscal provient donc de l'augmentation des bases :

- fixée à 0,9% par la Loi de Finances pour 2020

- Ratios financiers

	Valeurs	Moyenne nationale
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1052	1029
Produits des impositions directes	579	488
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1122	1171
Dépenses d'équipement brut	297	320
Encours de la dette / Population	494	844
DGF / Recettes réelles de fonctionnement	174	152

- Effectifs de la Collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la collectivité sont stables en ce qui concerne les postes permanents pourvus figurant aux tableaux des effectifs. Les emplois non permanents sont en augmentation car ils sont liés à des activités ou des missions ponctuelles qui varient selon les périodes et la fréquentation des structures de la Ville : restauration scolaire, centre de loisirs, TAP, petite enfance et jeunesse, évènementiel.

Les postes permanents vacants suite à des départs en retraite ou des mobilités ne sont pas automatiquement remplacés : une étude au cas par cas en lien avec les contraintes budgétaires et les réorganisations de service est menée.

Les emplois du niveau de la catégorie C constituent la majorité des postes pourvus. Ceux du niveau A et B sont en nombre inférieurs.

Le recours aux agents contractuels sur des postes permanents reste exceptionnel et ne concerne que certain type d'emplois. De même, la Collectivité comptabilise 1 parcours emplois compétences (PEC).

Le budget relatif aux charges de personnel est en augmentation en 2020 du fait de l'augmentation des charges patronales et du GVT et du réalisé 2019.

II -BUDGET SAUVIERES

1-CONTEXTE ET PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2020

Crée le 26 juin 2018, le budget précédent a eu pour objet l'acquisition de 5 parcelles pour un montant de 850 000€. A terme, ces terrains seront revendus sous forme de lots.

Cette année, ce budget poursuit sa phase d'études, étape nécessaire avant celle des travaux puis la vente des terrains.

2- RESSOURCES ET CHARGES DU BUDGET PRIMITIF 2020

A-Section de Fonctionnement : 901 380€

1-LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Ecritures de stocks : 893 280€
- Transfert de charges financières : 8 100€

2-LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales charges de fonctionnement sont constituées par :

- Les études et frais de géomètre : 25 000€
- Les intérêts d'emprunt versés sur l'exercice : 8 000€
- Les intérêts d'emprunt versés en 2021 mais se rapportant à l'exercice 2020 : 100€
- Dépenses d'ordre : 868 280€

B- Section d'investissement : 893 280€

1-LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Annulation du stock 2019 : 860 180
- L'avance remboursable provenant du budget Ville : 33 100€

2-LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Le coût des stocks comprenant les terrains, études et frais financiers : 893 280€